



Rapport annuel 2016



Contenu

Avant-propos	4
Asbl Synerjob	6
Historique de la coopération interrégionale et de Synerjob	6
• Accords de coopération sur la mobilité interrégionale	6
• Création de l'asbl Synerjob	7
Missions de l'asbl Synerjob	8
Partenariats	9
• Flandre (VDAB) – Wallonie (Le FOREM)	9
• Flandre (VDAB) – Bruxelles (ACTIRIS)	9
• Région wallonne (Le FOREM) et Communauté germanophone (ADG)	10
Information sur les offres d'emploi et le marché du travail	11
« Flux » automatique	11
Harmonisation des référentiels métiers et de la liste des domaines d'étude	11
Rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi	13
Jobdatings	14
Inscription comme demandeur d'emploi auprès des autres partenaires Synerjob	14
Renforcement des compétences	15
Différents types de projets de formation sont en cours	15
• Projets opérationnels	15
• Projets stratégiques	15
• Suivi des réseaux européens et des EFP (Enseignement et formation professionnels)	16
• Suivre une formation dans une autre région	16
Formations en langues	17
Soutien préparatoire	17
Soutien d'accompagnement	18
Sixième Réforme de l'Etat	19
Synerjob et l'international	20
Synerjob et l'Europe	20
• Réseau européen des services publics de l'emploi	20
• EURES	21
• Emploi des jeunes et Garantie Jeunesse	22
Synerjob et l'AMSEP (Association Mondiale des Services d'Emploi Publics)	25
• L'AMSEP	25
• Soutien de Synerjob	25
• Synerjob membre actif de l'AMSEP	25

• Valeur ajoutée pour Synerjob	26
Annexes	27
Adresse	27
Membres du Conseil d'Administration de Synerjob au 31/12/2016	28
Dates des séances en 2016	28

Avant-propos

Par la création de l'asbl Synerjob en juillet 2007, ACTIRIS, ADG, BRUXELLES FORMATION, Le FOREM et le VDAB ont voulu créer une synergie entre eux leur permettant d'aborder les défis des marchés de l'emploi régionaux de manière plus efficace. La pertinence de cette mission se vérifie plus que jamais. Digitalisation, vieillissement de la population, chômage des jeunes, migrations, sont autant de phénomènes qui requièrent de nos services publics de l'emploi et de la formation professionnelle à la fois de l'anticipation, de la flexibilité, de la créativité et toujours plus de coopération entre nous et avec d'autres partenaires.

Si la volonté de promouvoir une plus grande mobilité des demandeurs d'emploi entre les régions a permis d'initier les premiers partenariats, les membres de Synerjob n'ont jamais cessé d'analyser ensemble des défis, de mettre en commun des réflexions et de développer des outils menant à des solutions concrètes dans le respect des missions et des compétences de chacun. En 2016, la priorité a été donnée aux préparatifs visant à opérationnaliser l'utilisation d'un référentiel-métiers commun.

Nous pouvons affirmer que 2016 fut une année, où les changements ont été nombreux pour les membres de Synerjob.

Dans le cadre de la Sixième Réforme de l'Etat qui transfère des compétences en matière d'emploi et de formation du niveau fédéral vers les entités fédérées, des échanges se sont intensifiés entre les membres de Synerjob en vue d'une bonne cohabitation des pratiques propres à chacun, voire de leur harmonisation, et dans le but de proposer des positions communes aux institutions fédérales.

L'année 2016 a également été émaillée au niveau international par des événements qui mettent en exergue la valeur ajoutée de Synerjob et de ses membres.

Depuis juin 2016, M. Fons LEROY, Vice-président de Synerjob, a été élu à la présidence du réseau européen des Services Publics d'Emploi (ENPES - European Network of Public Employment Services). Dans le cadre de ce réseau, le premier « Employers' day » européen visant une plus étroite relation entre les services publics d'emploi (SPE) et les employeurs, a fait l'objet d'une collaboration étroite entre SPE belges.

Dans le cadre de la mobilité internationale, et plus particulièrement du réseau EURES (EUROpean Employment Services), un nouveau règlement est entré en vigueur en mai 2016, et tout au long de l'année, les SPE belges ont veillé à tenir leurs engagements européens pour assurer une communication unique avec la Commission européenne et préparer des réponses communes.

Synerjob a également continué à tenir son rôle de point de contact auprès de la Commission européenne

en ce qui concerne la Garantie Jeunesse en Belgique et a continué ses actions transversales entre SPE belges visant à favoriser l'emploi des jeunes. On retiendra notamment la signature de la Convention de Collaboration établie entre les membres de Synerjob et l'Alliance for Youth in Belgium.

Au sein de l'Association Mondiale des Services de l'Emploi Publics (AMSEP), Synerjob s'est fortement investi dans la définition de la stratégie à long terme de l'AMSEP qui va guider les activités de l'Association pour les prochains mois et les années à venir. Par ailleurs, Synerjob organise depuis plusieurs années le Secrétariat exécutif de l'AMSEP et entend au travers de cette fonction jouer un rôle déterminant dans le renforcement des SPE, du réseau de l'AMSEP et des relations entre les SPE.

Enfin, à noter aussi que le 1er juillet 2016 et après six années de Présidence de l'asbl Synerjob, le VDAB a cédé sa place au Forem. Un secrétariat permanent gère depuis lors les interactions entre membres de Synerjob. Le passage de flambeau a été fluide et efficace, à l'image des collaborations entre nos membres et des actions que nous souhaitons mener pour répondre aux nouveaux défis qui caractérisent un changement d'époque.



Marie-Kristine Vanboeckstal
Présidente de Synerjob



Fons Leroy
Vice-Président de Synerjob

Asbl Synerjob

Historique de la coopération interrégionale et de Synerjob

Accords de coopération sur la mobilité interrégionale

Dans le cadre de l'accord de coopération interrégionale du 24 février 2005, la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne, la Région flamande, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Commission Communautaire Française ont convenu de promouvoir une plus grande mobilité entre les régions. Depuis lors, le VDAB, Le FOREM, ACTIRIS, BRUXELLES FORMATION et l'ADG collaborent étroitement avec pour objectif d'insérer sur le marché de l'emploi autant de chercheurs d'emploi que possible mais aussi d'encourager leur mobilité.

L'accord incite les services à :

- Échanger les offres d'emploi de manière plus intensive ;
- Sensibiliser les demandeurs d'emploi et les employeurs à la mobilité interrégionale ;
- Promouvoir et organiser ensemble des cours de langues et des actions de formation en rapport avec la mobilité interrégionale ;
- Assurer la concordance des dénominations de métiers, des fonctions en vue d'améliorer les échanges d'informations et de garantir une meilleure transparence du marché de l'emploi ;
- Coopérer à la réinsertion des travailleurs victimes d'un licenciement collectif ;
- Amorcer des actions spécifiques entre Bruxelles et la périphérie.

La Région bruxelloise, la Région flamande et la Communauté flamande ont conclu un accord de coopération en mai 2006 qui comprend les collaborations suivantes :

- La création de trois "Boutiques Locales de l'Emploi" néerlandophones à Bruxelles ;
- Le programme de promotion des formations en langues à Bruxelles ;
- La création d'une agence d'intérim social à Bruxelles.

Par ailleurs par l'accord de coopération du 3 juillet 2008 entre les gouvernements de la Région Wallonne et de la Communauté Germanophone, l'accord de coopération du 26 novembre 1998 fut modifié. Cet accord poursuit l'objectif de renforcement des partenariats entre Le FOREM et l'ADG à différents niveaux :

- Favoriser la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi et des travailleurs ;
- Intensifier les collaborations entre Le FOREM et l'ADG et renforcer l'accord de coopération conclu

le 27 mai 2004 entre les deux organismes ;

- Renforcer les collaborations en matière d'apprentissage des langues et l'accès aux centres de compétences.

Ces objectifs furent atteints par la mise en place de différents projets de partenariat entre Le FOREM et l'ADG et par la conclusion d'une convention de partenariat le 26 février 2013 entre ces deux institutions dans le cadre de l'utilisation des applications donnant accès aux bases de données « entreprises » et « particuliers » de l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi et du partage des frais financiers liés à cette coopération.

Création de l'asbl Synerjob

Le 3 juillet 2007 marque la création de l'asbl Synerjob par le VDAB, Le FOREM, ACTIRIS, BRUXELLES FORMATION et l'Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft (ADG). Cette asbl est une fédération des services publics de l'emploi et de la formation en Belgique. Par la collaboration et l'échange d'idées ou de pratiques 'gagnantes', les partenaires créent une synergie qui leur permet d'aborder les problèmes des marchés de l'emploi régionaux de façon plus efficace et efficiente. Les fonctionnaires dirigeants de ces organismes représentent leurs services publics respectifs au sein du Conseil d'Administration de Synerjob. Celui-ci se réunit plusieurs fois par an pour discuter de nouveaux projets, soutenir les actions en cours et suivre l'avancée de groupes de travail. La composition de ce Conseil d'Administration figure dans les annexes.

Missions de l'asbl Synerjob

Synerjob a pour objet de conjuguer les efforts afin de faire face aux défis du marché du travail, et ce dans le respect des missions, tâches et compétences de ses membres et du Conseil d'Administration. Ceci sous-entend notamment :

- Analyser et prendre en charge ensemble les problèmes du marché du travail belge ;
- Effectuer ensemble des analyses du marché du travail ;
- Acheter ou développer ensemble des outils et méthodologies ;
- Prendre des positions communes lors d'un forum supranational selon les règles de représentation internationale ;
- Conclure des partenariats communs dans le cadre de projets européens ou autres ;
- Mettre en commun les connaissances et échanger les bonnes pratiques sur les sujets liés au marché du travail.

Toutes les actions ont pour but de co-construire ou d'entreprendre autour d'un (ou de) projet(s) commun(s) (avec au moins deux partenaires Synerjob par projet). Chaque partenaire y engage ses propres moyens en vue d'atteindre les résultats visés.

Depuis 2013, Synerjob s'est doté d'une mission supplémentaire ; celle-ci consiste à se proposer comme 'point de contact unique' pour la Belgique dans le cadre de dossiers européens liés aux compétences des services publics de l'emploi et de la formation professionnelle. En effet, la Commission européenne exige des Etats membres qu'un point de contact unique soit désigné pour des programmes comme EURES, Garantie Jeunesse et le réseau européen des Services Publics d'Emploi (ENPES). Le but premier est de faciliter la transmission d'informations de et vers la Commission européenne.

C'est la raison pour laquelle les membres de Synerjob ont décidé de s'organiser entre eux. Synerjob est formellement le point de contact unique, mais, concrètement, l'un des membres joue le rôle de coordination dans le cadre d'un tour de rôle préalablement concerté.

Les défis auxquels les membres de Synerjob doivent répondre sont de taille. C'est pourquoi ils ont décidé de créer en 2013 un groupe de travail stratégique qui définit via un plan stratégique pluriannuel (2014-2016) les objectifs communs et les champs d'actions.

Partenariats

La situation du marché de l'emploi diffère d'une région à l'autre. Dès lors, une plus grande mobilité interrégionale allège l'inadéquation de l'offre et de la demande. A cet égard, des partenariats ont été créés entre le VDAB et ACTIRIS, entre le VDAB et Le FOREM, et entre Le FOREM et l'ADG.

Flandre (VDAB) – Wallonie (Le FOREM)

De 2008 à 2016, des conseillers spécialisés du VDAB et du FOREM ont travaillé dans des zones qui se situent à proximité de la frontière linguistique. Leur mission était de favoriser l'engagement des chercheurs d'emploi et d'organiser des jobdatings et du jobhunting à cet effet.

Depuis 2016, les conseillers du FOREM sont intégrés dans la nouvelle structure de la direction 'employeurs'. Ils continuent à gérer les offres d'emploi provenant du VDAB mais gèrent également les offres d'emploi provenant d'employeurs wallons.

Les réalisations en 2016 :

4.806 offres d'emploi flamandes 'validées' ont été transmises par le VDAB au FOREM. De plus, le VDAB et Le FOREM ont organisé plusieurs jobdatings qui donnaient l'occasion à des employeurs flamands et des chercheurs d'emploi wallons de se rencontrer.

Grâce aux services spécifiques des conseillers, au moins 2.369 Wallons ont pu trouver un travail en Flandre (chiffre basé sur le croisement de données DIMONA de chercheurs d'emploi wallons et les entreprises qui ont une offre d'emploi dans le cadre de la mobilité interrégionale).

Grâce à l'échange automatique des offres d'emploi, des candidatures spontanées, des actions communes et les activités de soutien pour les chercheurs d'emploi wallons fournis par les conseillers bilingues du FOREM (inscription auprès du VDAB, aide dans la rédaction du CV en néerlandais, préparation de l'entretien du candidat, information sur le marché du travail en Flandre, ...), au moins 16.669 chercheurs d'emploi wallons ont trouvé un emploi en Flandre en 2016 (chiffre basé sur des données de DIMONA de chercheurs d'emploi wallons qui ont trouvé un emploi dans des entreprises qui ont uniquement des sièges en Flandre).

Flandre (VDAB) – Bruxelles (ACTIRIS)

En 2016 ACTIRIS a reçue 1.314 offres d'emploi 'validées' pour un équivalent de 1.824 postes d'emploi de la part du VDAB. ACTIRIS a activement mobilisé (c'est-à-dire invité, informé, testé, préparé et accompagné) 3.664 demandeurs d'emploi

La navette sortante (nombre de bruxellois allant travailler en Flandre) en valeur absolue représente 49.211 personnes en 2016 (pour 46.809 en 2015), soit une croissance de 2402 personnes. (Source: SPF Économie - DGSIE (EFT), calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi)

Ajoutons que la navette sortante a connu une hausse marquée durant la période 2006-2016, soit une hausse de 34,5% (ou un peu plus de 18.000 unités).

Le taux de navette sortante se situe à 16,0 % en 2016 (contre 14,4% en 2006), ce qui représente en valeur absolue un peu plus 71.000 personnes, dont 49.000 ont un emploi en Flandre. Avec un peu plus de 49.000 bruxellois allant travailler en Flandre en 2016, ce niveau établit un nouveau record.

Région wallonne (Le FOREM) et Communauté germanophone (ADG)

Entre l'ADG et Le FOREM, il existe un partenariat visant à promouvoir la mobilité interrégionale, notamment en matière de formation professionnelle et d'aide à la recherche d'emploi.

En 2016, au total, 77 chercheurs d'emploi germanophones ont suivi une formation du FOREM, alors que 48 chercheurs d'emploi de Wallonie ont suivi une formation de l'ADG.

Outre une communication réciproque systématique des calendriers de formation, la collaboration entre les centres du FOREM et de l'ADG s'est également concrétisée par les actions suivantes :

- L'accueil de stagiaires du FOREM / de l'ADG lors des activités organisées par l'entreprise d'entraînement pédagogique de l'ADG / du FOREM ;
- La mise à disposition de places dans les entreprises d'entraînement pédagogique du FOREM aux stagiaires de l'ADG ;
- La possibilité pour les demandeurs d'emploi de l'ADG de participer à des essais « métiers » organisés par le FOREM.

Depuis le 26 février 2013, l'ADG a accès aux bases de données « entreprises » et « particuliers » du FOREM. La convention s'inscrit dans le cadre de l'accord de coopération du 24 février 2005 concernant la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi.

Sur le plan opérationnel, cela se traduit comme suit :

- Pour les entreprises de la Communauté germanophone qui déposent leurs offres d'emploi sur le site internet du FOREM : prise en charge de ces offres « portail » de la région germanophone : contact avec l'employeur, validation, rédaction de l'affichette, diffusion de l'offre d'emploi vers les canaux de diffusion, mise en relation avec les chercheurs d'emploi via «matching» et suivi ;
- Pour les entreprises de travail intérimaire de la Communauté germanophone qui déposent leurs offres d'emploi sur le site internet du FOREM : prise en charge de ces offres « portail » de la région germanophone : contact avec l'employeur, validation, rédaction de l'affichette, diffusion de l'offre d'emploi vers les canaux de diffusion du FOREM et suivi. Gestion active en fonction du besoin ;
- L'échange hebdomadaire par mail des offres d'emploi entre Le FOREM et l'ADG ;
- L'envoi hebdomadaire des affichettes des offres d'emploi dont Le FOREM a estimé que la diffusion vers l'ADG était pertinente et répondait au besoin de l'employeur ;
- La prise de contact avec un conseiller de l'ADG pour que l'offre d'emploi du FOREM soit traitée activement par l'ADG. Dans ce cas, l'ADG copie l'offre du FOREM et la soumet aux chercheurs d'emploi de la Communauté germanophone, en fonction du besoin de l'employeur ;
- Les contacts réguliers entre le service PFI et les conseillers de l'ADG sur les bonnes pratiques sur les plans de formation ;
- Les contacts réguliers entre les Conseillers Entreprises et les conseillers de l'ADG en matière d'aides à l'emploi fédérales (veille, échange de dossiers).

En 2016, 32 chercheurs d'emploi wallons ont débuté une formation individuelle professionnelle dans une entreprise située en Communauté germanophone et 16 chercheurs d'emploi germanophones ont effectué

un PFI dans la région de langue française (15 PFI et 1 PFI Jeune).

Information sur les offres d'emploi et le marché du travail

L'échange d'informations sur les offres et les demandes d'emploi est favorisé à travers :

« Flux » automatique

Depuis juin 2006, le VDAB, Le FOREM et ACTIRIS transmettent automatiquement et réciproquement des offres d'emploi et les publient sur les sites internet respectifs des partenaires. Ces offres d'emploi correspondent aux fonctions critiques, à celles qui restent ouvertes très longtemps, à celles qui proviennent d'une autre Région, ou celles qui sont en général difficilement satisfaites. De cette manière, des dizaines de milliers d'offres d'emploi sont échangées chaque année.

Ainsi, en 2016, 109.851 offres d'emploi flamandes furent reçues par Le FOREM et 85.538 offres d'emploi flamandes furent reçues par ACTIRIS tandis que le VDAB recevait 11.183 offres d'emploi de la part du FOREM et 6.072 offres d'emploi de la part d'ACTIRIS. Le FOREM a reçu 7.535 offres de la part d'ACTIRIS et ACTIRIS a reçu 24.927 offres du FOREM.

Harmonisation des référentiels métiers et de la liste des domaines d'étude

Accord sur l'utilisation d'un référentiel commun pour faciliter le matching entre l'offre et la demande d'emploi

Les partenaires Synerjob utiliseront désormais une nomenclature des compétences commune pour le matching automatique des offres et chercheurs d'emploi.

Ils s'appuieront à cet effet sur le référentiel métiers Rome v3/Competent, développée par le SERV (Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen) et le VDAB sur le modèle du ROME v3 du service français pour le placement des travailleurs Pôle emploi et contextualisé au marché de l'emploi belge. L'objectif est d'utiliser de manière commune ce référentiel sur l'ensemble du marché du travail belge.

Un accord de coopération entre les partenaires Synerjob et le SERV a été signé le 19 mars 2015 afin de valider officiellement cette démarche. L'objectif déclaré est en effet d'associer le ROME v3/Competent au système de gestion des compétences actuellement utilisé par les services publics de l'emploi et de la

formation professionnelle en Belgique.

En 2016, le groupe de travail ROMEv3/Competent a donné une priorité absolue aux préparatifs visant à opérationnaliser l'utilisation du référentiel commun dans les systèmes de profilage des demandeurs d'emploi et des offres d'emploi proposés par les partenaires Synerjob. Le point d'orgue de ces développements étant le soutien à la mobilité interrégionale et la mise en œuvre, dans un futur proche, d'un service de matching automatique.

Les différents travaux menés ont permis d'identifier certaines solutions techniques propres à chaque partenaire et ont mis en évidence les éléments qui devaient/doivent être traités au niveau du groupe de travail ROMEv3/Competent.

Rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi

Les bourses à l'emploi, les jobdatings et l'Employer's Day ont été des outils importants pour promouvoir la mobilité interrégionale.

Une initiative exemplaire pour rapprocher les demandeurs d'emploi et le travail est « Brussels Airport House ». Il s'agit d'un service 'one stop' unique, au cœur même du terminal de l'aéroport, où l'on trouve de manière centralisée toute information utile concernant les possibilités de travail à Brussels Airport. Brussels Airport House est une initiative commune de divers partenaires et autorités impliqués dans les questions d'emploi, de formation, d'éducation, de communication et de mobilité dans un contexte aéroportuaire.

Brussels Airport Company (BAC), le VDAB, la société de développement provincial (POM) du Brabant Flamand, VOKA et la Chambre de Commerce et Union des Entreprises de Bruxelles (BECI) en sont les initiateurs et forment avec Actiris le Conseil d'administration.

Cette association a pour objectif :

- La connexion des tous les acteurs qui sont liés directement ou indirectement ou qui sont actifs sur ou autour de l'aéroport de Bruxelles ;
- Une position de SPOC (single point of contact) afin de faire connaître l'aéroport de Bruxelles, ses activités, son économie et son intérêt social ;
- La mise en commun et l'adaptation de la demande et de l'offre d'emploi et des formations liés à l'aéroport de Bruxelles ;
- La sensibilisation, la promotion et la mobilisation pour renforcer, en tant qu'employeur, le soutien social à l'aéroport de Bruxelles et aux entreprises et aux organisations ;
- L'amélioration des flux au niveau des formations et des emplois liés à l'aéroport de Bruxelles ;
- L'accompagnement des demandeurs d'emploi vers un emploi au sein de l'aéroport de Bruxelles et des entreprises et organisations liées ;
- La communication le travail au sein de l'aéroport de Bruxelles' et la communication sur ses activités (employerbranding) ;
- La mobilisation et la sensibilisation des jeunes ;
- L'information des travailleurs et des demandeurs d'emploi au sujet de la mobilité de et vers l'aéroport de Bruxelles.

En ce qui concerne l'emploi, il existe une étroite collaboration entre le VDAB et Actiris. Les possibilités de

collaboration avec Le Forem doivent encore être concrétisées.

Une concertation VDAB/Voka existe en ce qui concerne la formation. Une collaboration plus étroite avec Bruxelles Formation est à l'étude et est envisagée dans le futur.

Brussels Airport House fait ainsi fonction de réel centre de rencontre « in house » pour les entreprises actives à l'aéroport : grâce à son implantation physique à l'aéroport, celles-ci restent informées au sujet du marché de l'emploi (pour en savoir plus voir www.brusselsairportshouse.be).

Jobdatings

Le 'Jobdating' est l'un des outils les plus importants pour aider les chercheurs d'emploi de Bruxelles et de Wallonie à trouver un emploi en Flandre. Pendant un 'Jobdating', l'employeur présente sa propre entreprise ainsi que ses offres d'emploi. Les chercheurs d'emploi intéressés ont un premier entretien avec l'employeur.

Ces actions offrent aux employeurs la possibilité de rencontrer un grand nombre de chercheurs d'emploi dans un même lieu et dans un temps déterminé. Quant aux chercheurs d'emploi, cela leur permet de défendre leur candidature en direct. Les conseillers bilingues du FOREM offrent un soutien aux demandeurs d'emploi à la préparation de leur candidature (CV en néerlandais ou carte de visite, simulation d'un mini-entretien d'embauche).

En 2016, 15 jobdatings ont été organisés, 98 wallons ont été engagés dans les entreprises participantes.

Inscription comme demandeur d'emploi auprès des autres partenaires de Synerjob

Chaque demandeur d'emploi est libre de s'inscrire sur le site internet des partenaires de Synerjob.

Ceux-ci font la promotion active de cette possibilité auprès des demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi dans une autre région. Les conseillers bilingues du FOREM offrent un soutien aux demandeurs d'emploi wallons à l'inscription sur le site du VDAB.

Renforcement des compétences

Tous les membres de Synerjob savent que la formation – et pas seulement la formation en langues – est très importante. Les partenariats mis en place dans le cadre de Synerjob ont pour but de promouvoir le démarrage et le développement de projets de formation. Cette collaboration répond à la stratégie Synerjob et prépare les choix stratégiques de ceux qui influencent favorablement l'emploi interrégional.

Différents types de projets de formation sont en cours

Projets opérationnels

Avec une approche standard et des services communs et concordants.

Exemple : des formations ciblées de courte durée dans les différentes régions du pays et un vaste Plan de 44 mesures pour la formation professionnelle à Bruxelles, le Plan 2020, adopté le 6 décembre 2016

Projets stratégiques

Ce sont notamment des projets liés aux **qualifications professionnelles**, le but étant de développer une procédure uniforme pour les qualifications professionnelles en Belgique au lieu d'approches qui diffèrent de région en région.

Le lien avec le marché du travail est évident dans le projet « Competent » et du « matching automatique » : partant des groupes 'métier' ou clusters du ROME v3, des profils 'métier' détaillés sont dressés et reliés à leurs exigences en termes de compétences générales et spécifiques. Cet outil servira sur le plan interrégional mais aussi en dehors de la Belgique et permettra une meilleure concordance entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

Des projets concernent également le champ des **qualifications et du développement de la carrière professionnelle du personnel** de la formation professionnelle : des formateurs (plus âgés) qui veulent donner une nouvelle orientation à leur carrière ont besoin de compétences complémentaires afin de pouvoir

coacher ou former leurs pairs.

Depuis quelques années, les partenaires Synerjob échangent de l'expertise, de la connaissance, du know-how en ce qui concerne la méthodologie du web-learning et de **l'e-coaching**.

La satisfaction d'offres d'emploi via l'évaluation et la formation, c'est le défi quotidien des opérateurs de formation professionnelle qui veillent à ce que l'employeur dispose du personnel adéquat et à ce que le manque de compétence soit gommé rapidement.

Une collaboration est également recherchée sur le plan sectoriel : chacun y gagne lorsque nous aboutissons à des modalités ou des contrats de collaboration uniformes, en accord avec les priorités fixées au sein de Synerjob et ce, dans les secteurs stratégiquement importants.

Suivi des réseaux européens et des EFP (Enseignement et formation professionnels)

Le suivi et la participation active aux réseaux (Refernet, AEFP) sont importants pour le benchmarking, l'harmonisation et les accords réciproques, l'échange des bonnes pratiques ou la décision collective. Synerjob participe aux réseaux en tant que membre et fait valoir son influence lors des assemblées qui sont organisées.

Suivre une formation dans une autre Région

Les chercheurs d'emploi peuvent suivre des formations ou faire des stages en entreprise dans une autre région. Tous les partenaires Synerjob concernés ont conclu un accord en juin 2009 pour permettre d'organiser ces actions de manière structurelle. Un comité de pilotage interrégional, avec des représentants de tous les services concernés (VDAB, Le FOREM, BRUXELLES FORMATION et ADG) surveille le bon déroulement des actions.

Quelques chiffres pour 2016 :

- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire ACTIRIS ayant suivi une formation au VDAB : 544 ;
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire ACTIRIS ayant suivi une formation à BRUXELLES FORMATION : 10.782 ;
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire ACTIRIS ayant suivi une formation au FOREM : 395 ;
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire ADG ayant suivi une formation au FOREM : 77 ;
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire Le FOREM ayant suivi une formation au VDAB : 51 ;
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire Le FOREM ayant suivi une formation à BRUXELLES FORMATION : 292 ;
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire Le FOREM ayant suivi une formation à l'ADG : 48 ;
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire VDAB ayant suivi une formation à BRUXELLES FORMATION : 526 ;
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire VDAB ayant suivi une formation au FOREM : 106.

Formations en langues

Les formations en langues ont pris une place de premier plan dans la collaboration interrégionale en Belgique.

Les chercheurs d'emploi wallons sont encouragés à se présenter à des offres d'emploi en Flandre. En parallèle, un soutien linguistique préparatoire et d'accompagnement est prévu pour les chercheurs d'emploi disposés à travailler en Flandre.

Soutien préparatoire

Le FOREM a pour objectif de stimuler la connaissance des langues et la mobilité interrégionale et internationale.

Partiellement grâce au Plan Langues (néerlandais, anglais, allemand) du Plan Marshall de la Wallonie, Le FOREM offre à ses chercheurs d'emploi la possibilité d'apprendre et de perfectionner leur connaissance d'une ou de plusieurs langues via des modules de formation ciblés, en Wallonie, des immersions en école de langues ou en entreprise en Flandre, Communauté germanophone, en Europe et dans les pays émergents BRIC. Il permet également à de jeunes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur de réaliser un ou deux semestres dans une école de langues, de refaire leur 'rétho' ou d'entreprendre des études supérieures en Flandre, en Europe, au Canada et aux USA.

Les immersions pour chercheurs d'emploi en école de langues durent 3 semaines et prévoient un moment d'observation en entreprise. Les immersions en entreprise sont d'une durée de 9 à 12 semaines et permettent aux chercheurs d'emploi d'expérimenter une culture d'entreprise différente, de faire preuve d'adaptabilité, de mobilité et de mettre en œuvre leurs compétences professionnelles et linguistiques.

En 2016, 186 chercheurs d'emploi wallons ont bénéficié d'immersions linguistiques dans un environnement professionnel, dont 14 en Flandre, et une partie d'entre eux y ont décroché un emploi. 25 stagiaires de Bruxelles Formation ont bénéficié d'un échange linguistique avec le VDAB et 5 stagiaires du VDAB ont été accueillis par Bruxelles Formation.

L'apprentissage des langues peut également se faire par l'intermédiaire de la plateforme Wallangues en Région Wallonne ou Brulingua à Bruxelles qui offre des contenus en anglais, néerlandais, allemand et français.

Soutien d'accompagnement

Lors d'un recrutement, les employeurs flamands peuvent faire appel à un soutien linguistique, par l'intermédiaire du produit 'Nederlands op de werkvloer' (NODW) ou IBO-T (PFI avec langues).

De façon plus générale, les partenaires de Synerjob collaborent afin d'échanger et de soutenir les bonnes pratiques (méthodologies, produits, expériences) dans le domaine des formations en langues.

Le VDAB-Bruxelles (Service régional bruxellois du VDAB) et BRUXELLES FORMATION organisent pour les chercheurs d'emploi bruxellois des formations en langues généralistes et spécialisées, liées aux secteurs.

Le VDAB prospecte activement auprès des employeurs de la périphérie pour les motiver à employer des chercheurs d'emploi bruxellois, à travailler sur le niveau de langue demandé et à utiliser la méthode du 'jobdating'. Par exemple, à l'aéroport de Zaventem, les employeurs ont été contactés et il leur a été demandé d'être ouverts aux chercheurs d'emploi bruxellois. Dans cette optique, le VDAB a mis sur pied le 'luchthavenplan' (plan aéroport) avec un scan linguistique propre (à la fois pour les exigences liées aux offres d'emploi ouvertes mais aussi pour les chercheurs d'emploi désirant postuler) et un 'taalactieplan' (modules linguistiques courts préparatoires au recrutement et mise à disposition d'instructeurs en langues sur le lieu de travail après l'embauche, PFI et jobcoaching avec soutien linguistique).

Depuis 2015, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel ont développé un projet commun avec pour objectif principal de former de jeunes Bruxellois(es) pour qu'ils puissent devenir vendeurs /ses bilingues dans le secteur de la grande distribution. Il est mené en étroite collaboration entre Bruxelles Formation et le VDAB Brussel, chaque partenaire pilotant alternativement un groupe de stagiaires. La particularité de cette formation est de se dérouler dans un environnement professionnel dans un environnement néerlandophone. Ce principe "d'immersion" a été étendu à des formations dans des fonctions administratives et d'accueil/ réceptionnistes.

Sixième Réforme de l'Etat

Par le transfert de compétences en matière d'emploi et de formation qu'elle prévoit, la Sixième Réforme de l'Etat responsabilise davantage les entités fédérées mais leur offre surtout de nouveaux leviers.

Depuis lors, au sein de Synerjob et du Groupe de Travail dédié à la Régionalisation, les Régions organisent des échanges dans la perspective d'une bonne cohabitation – voire, parfois, d'une harmonisation - de leurs pratiques respectives dans ces nouvelles matières.

L'année 2016 s'inscrit dans la continuité et l'intensification de cette collaboration.

Sur le fond, l'année 2016 est marquée par la reprise opérationnelle de toutes les compétences par chacune des entités et par l'adoption par les gouvernements des premières réformes importantes des matières régionalisées, qui seront à intégrer en 2017.

Ainsi, la politique des groupes cibles (activation et réductions) de chaque région est marquée par des orientations politiques nouvelles, adoptées en fonction des profils des chercheurs d'emploi et du marché régional de l'emploi.

La matière des stages en entreprises, réformée déjà à Bruxelles et bientôt en Flandre, présente une forte dimension institutionnelle, compte tenu de l'importance égale que revêtent l'employeur et son lieu d'établissement, et le chercheur d'emploi et son service de l'emploi. En cette matière plus qu'ailleurs, l'enjeu d'une communication claire et cohérente vers les acteurs et employeurs est fondamental.

Enfin, dès que nécessaire, une concertation est organisée en vue de proposer une position commune des membres de Synerjob aux institutions fédérales. Citons, à titre d'exemple, dans le cadre de la reprise par les Régions des ALE et de la prolongation du marché public relatif à l'émission des chèques ALE, la pérennisation d'un comité de suivi, lieu de rencontre entre les représentants régionaux, l'ONEM et la société émettrice. De même, en matière de contrôle de la disponibilité, les régions se sont accordées pour élaborer un monitoring identique à communiquer à l'ONEM. Enfin, les régions se rencontrent de manière très régulière à la BCSS pour assurer une fluidité de la transmission de données, indispensable à l'exercice et à la modernisation des nouvelles compétences.

Après cette année 2016 marquée par l'intégration des nouveaux leviers, l'année 2017 verra le défi des réformes se concrétiser.

Synerjob et l'international

Depuis quelques années déjà, la Commission européenne n'accorde plus qu'une seule voix à chaque État membre. C'est pourquoi Synerjob s'est proposé fin 2013 comme interlocuteur ou « point de contact unique » pour les programmes ENPES (European Network of Public Employment Services ou Réseau Européen des Services Publics de l'Emploi), EURES (EUROpean Employment Services) et Garantie Jeunesse. En outre, Synerjob assume depuis plusieurs années déjà le secrétariat exécutif de l'AMSEP.

Synerjob et l'Europe

Réseau européen des services publics de l'emploi

Les directeurs généraux des services publics de l'emploi (SPE) des Etats membres de l'UE se réunissent deux fois par an avec la Commission européenne pour discuter de l'avancement du programme de travail du réseau. Ce programme élaboré au niveau européen doit permettre de relever les défis rencontrés sur le marché du travail.

Lors d'une réunion extraordinaire en septembre 2014, le nouveau ENPES (European Network of Public Employment Services ou « Réseau européen des services publics de l'emploi ») fut lancé. Le président (M. Frank-Jürgen WEISE (DE)) et la vice-présidente permanente (Mme Ankica PAUN JARALLAH (HR)) furent aussi désignés à cette occasion.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du réseau (PES Board) des 27-28 juin 2016, M. Fons LEROY et Mme. Tuija OIVO (FI) furent désignés respectivement comme président et vice-présidente et ceci pour une la période du 23 septembre 2016 au 22 septembre 2018.

Les priorités du réseau sont les suivantes :

- Contribuer à la lutte contre le chômage et atteindre les objectifs UE 2020 en obtenant, entre autres, un marché du travail et un matching professionnel transparents ;
- Mettre en œuvre le plan de Garantie pour la jeunesse ;
- Définir une norme de qualité pour les SPE ;
- Soutenir une mobilité juste ;
- Formuler des avis au niveau opérationnel à l'attention des décideurs nationaux et européens ;
- Le benchlearning.

Employer's day 2016 :

Tous les pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande et la Norvège ont organisé le premier Employers'

du 4 au 15 avril 2016.

La conférence de presse a été organisée en Belgique en présence de la commissaire Marianne THYSEN et du président de Synerjob Fons LEROY.

Le programme de travail du réseau de 2017 a été approuvé lors de la réunion de décembre 2016 à Bratislava. La Belgique s'est également vue attribuée le rôle 'd'officier de liaison' entre le réseau européen des services publics de l'emploi et le réseau EURES (EUROpean Employment Services).

Le FOREM et ACTIRIS seront associés au prochain cycle d'évaluation qualitatif du Benchlearning

Groupes de travail :

- **Socle européen des droits sociaux (European Pillar of social rights)**

Le VDAB a représenté Synerjob dans ce groupe de travail. Celui-ci a déterminé la contribution du réseau à la consultation publique relative à cette matière organisée par la Commission européenne. Ce groupe de travail se charge également d'une mise à jour de la contribution des SPE à la Stratégie Europe 2020 ;

- **PES-PRES cooperation**

Le groupe de travail a livré une position commune relative à la manière de collaborer avec les services privés de l'emploi. Les discussions continueront en 2017 sur base de cette position. Le VDAB est le pilote de ce groupe de travail.

EURES

Le réseau EURES (EUROpean Employment Services) a été créé en 1993 par la Commission européenne. Il a pour vocation d'offrir des informations, des conseils et des services de recrutement/placement aux travailleurs et employeurs, ainsi qu'à tout citoyen désireux de tirer profit du principe de libre circulation des personnes. Sa finalité est de faciliter la mobilité intra-européenne.

La décision 2012/733/UE a été le premier instrument juridique instituant la réforme du réseau EURES dont l'un des changements majeurs est l'ouverture du réseau à d'autres organismes. Cette réforme a demandé de prendre un certain nombre de décisions pour la Belgique :

- Les services de l'emploi sont les seuls partenaires du réseau pour la Belgique ;
- Chaque SPE désigne un coordinateur national et agit comme National Coordination Office (NCO) dans sa région. Le NCO a pour rôle de veiller à la mise en œuvre de la réglementation et des activités EURES sur son territoire ;
- Synerjob est le point de contact unique (SPOC) pour la Commission Européenne et est représenté à tour de rôle par un SPE (Le Forem en 2016) ;
- Possibilité pour les partenaires sociaux de devenir partenaires associés d'EURES via la signature d'une convention.

En mai 2016, le Règlement UE 2016/589 est entré en vigueur pour remplacer cette décision et la charte EURES et rétablir le réseau EURES. Ce règlement fixe les principes et les règles en ce qui concerne le fonctionnement, l'organisation et la promotion du réseau EURES et concernant l'échange de données et d'information sur le marché de l'emploi. Il vise à fournir aux employeurs et aux travailleurs un accès aisé à toutes les offres et demandes d'emploi et à tous les CV publiés en ligne, des informations claires pour trouver un emploi dans un autres pays, des services minimums de soutien à la recherche d'emploi.

Pendant l'année 2016, Synerjob a poursuivi la mise en œuvre de la réforme du réseau en travaillant sur

l'ouverture du réseau et l'implémentation du nouveau règlement.

Sur base des décisions prises en 2014 et 2015, Synerjob a continué les travaux entamés en vue de permettre aux partenaires sociaux de faire partie du réseau en tant que partenaires associés d'EURES. Dès le début 2016, sont devenus partenaires associés d'EURES : ACV, ABVV, ACLVB, Unizo, Voka pour le VDAB, FGTB, CSC et CGSLB pour Le Forem, CSC et FGTB pour l'ADG. En octobre, en vertu de l'article 40 du nouveau règlement, l'adhésion de ces organisations a été confirmée en tant que partenaire d'EURES.

L'entrée en vigueur du nouveau cadre légal a impliqué de désigner :

- Le Bureau Nationale de coordination. Le système de représentation institué sous la Décision de 2012 a été reconduit à savoir Synerjob est le SPOC et chaque SPE agit comme NCO sur son territoire ;
- Les représentants au Groupe de Coordination EURES seul et unique organe de gouvernance. Les AFEPA (Advisors for European PES Affairs) et les anciens coordinateurs/assistants à la coordination EURES de chaque SPE ont été désignés pour participer à cet organe de gouvernance ;
- Les SPE comme Membre du réseau ;
- Un membre effectif et un suppléant au Comité EURES en charge d'assister la Commission européenne pour l'adoption des actes d'exécution du règlement. Ont été désignés respectivement Wouter Kerkhove du VDAB et Isabelle Dochy d'Actiris. Le Comité EURES se réunira en 2017.

En outre, le nouveau règlement prévoit la mise en place d'un système d'admission pour l'ouverture du réseau. Un groupe de travail spécifique a été créé afin de trouver le plus de synergies possibles dans les différents systèmes d'admission régionaux et de trouver des critères d'admission communs.

Tout au long de 2016, les SPE ont veillé à tenir leurs engagements pour assurer une communication unique avec la Commission et préparer des réponses communes.

Ceci s'est concrétisé par :

- L'encodage unique d'un plan d'activités national Eures pour la Belgique ;
- La mise à jour coordonnée des informations sur le marché de l'emploi et sur les conditions de vie et de travail en Belgique ;
- La rédaction d'un plan de communication unique ;
- Une réponse coordonnée pour les procédures écrites sur le règlement d'ordre intérieur pour les réunions du groupe de coordination, sur le nouveau programme de formation, sur les différents actes d'implémentation ;
- La préparation des réunions du groupe de coordination.

Emploi des jeunes et Garantie Jeunesse (GJ)

Tout au long de l'année 2016, Synerjob a poursuivi à la fois ses engagements européens en tant que «SPOC» (Single Point of Contact) GJ pour la Belgique auprès de la Commission européenne, mais aussi ses actions transversales entre SPE belges visant à favoriser l'emploi des jeunes.

A. Dans le cadre européen, les membres de Synerjob, sous le pilotage d'ACTIRIS ont coordonné les actions suivantes :

- Le “Data collection for monitoring of Youth Guarantee schemes 2015” (Rapport GJ 2016) ;
 - ✓ Le Conseil a chargé la Commission européenne de suivre l’implémentation de la GJ dans les différents pays européens ainsi que ses différents indicateurs afférents.
Ce suivi est réalisé dans le cadre de la surveillance multilatérale de EMCO (Employment Committee) en lien avec le semestre européen.
 - ✓ L’exercice de récolte des données 2015 a été effectué de juin à septembre 2016 pour l’ensemble des pays européens. La récolte des données du monitoring GJ belge a été coordonnée par les Régions (via SYNERJOB) en collaboration avec le SPF Emploi.
 - ✓ La Belgique a reçu le feedback de la Commission européenne via le rapport « Data collection for monitoring of Youth Guarantee schemes 2015 » au mois de novembre 2016.
- La participation à la réunion des coordinateurs GJ nationaux (28 états membres) organisée par la DG emploi à Bruxelles (14/04) ;
- L’organisation du Learning Exchange – Neet’s Outreach organisé en Belgique en septembre 2016. Il s’agit d’un événement réduit (25 participants) d’échange de bonnes pratiques ayant réuni des partenaires européens (Luxembourg, Norvège Allemagne) et des opérateurs de terrain (Flandre, Wallonie et Bruxelles) actifs sur les Neet’s non-inscrits auprès des SPE ;
- La préparation et l’introduction de la réponse belge au « Questionnaire DG Emploi sur l’implémentation de la YG et de l’IEJ en 2015 » (rapport 2016). Une seule réponse était attendue pour l’ensemble des plans d’actions Belges pour le 28 février 2016. Vu la spécificité des plans d’actions et leur mode de gouvernance à géométrie variable, Synerjob a proposé une modalité de travail (opérationnelle et politique) en vue de coordonner avec les cabinets et les membres de la Représentation permanente belge auprès de la commission la réponse belge à introduire pour le 28 février 2016 ;
- La participation de Synerjob (VDAB) au Peer Review de Paris organisé les 07 et 08 avril relatif à la présentation des mesures GJ françaises.

B. Au niveau des actions transversales menées entre les membres de Synerjob, on retiendra spécifiquement en 2016 :

- La signature de la Convention de Collaboration établie entre les membres de Synerjob et Alliance for Youth in Belgium.

Cette convention a pour objet la mise en place d’une collaboration dans le cadre de l’engagement de personnel répondant aux besoins des employeurs membres de l’Alliance for Youth in Belgium en lien avec les objectifs spécifiques de cette Alliance en vue d’affirmer leurs responsabilités sociétales à l’égard des jeunes.

Dans une logique de complémentarité, les organismes publics belges d’emploi et de formation s’engagent à proposer aux employeurs membres de l’Alliance for Youth in Belgium une offre de services intégrée répondant à leurs besoins en ressources humaines et permettant de faciliter l’accès à l’emploi et aux stages des jeunes chercheurs d’emploi.

La date de signature de la convention a eu lieu le 27 janvier 2016 ;



- Consolidation de la méthodologie de travail (interprétations, récoltes des données) relative aux indicateurs GJ entre les différents SPE membres de Synerjob. Identification d'un SPOC technique (statistique et analyse des données) chargé de l'interface avec la Commission européenne pour les indicateurs GJ.

Synerjob et l'AMSEP (Association Mondiale des Services d'Emploi Publics)

L'AMSEP

Cette Association Internationale de Droit Belge (AISBL) offre une plateforme de contact entre les directeurs généraux et experts des services publics de l'emploi du monde entier.

Elle permet l'organisation d'échanges de bonnes pratiques et de connaissances, des formations, des collaborations étroites entre services publics de l'emploi, etc.

Soutien de Synerjob

Le secrétariat général de cette association mondiale est basé à Bruxelles, dans les locaux du VDAB, et est soutenu par Synerjob. Tous les services publics de l'emploi en Belgique sont membres de l'AMSEP à travers Synerjob. L'aisbl met également ses juristes et ses experts à disposition afin de soutenir l'AMSEP en général et le secrétariat en particulier.

Le secrétariat est dirigé par Madame Lenka Kint, qui est détachée par le VDAB.

Par l'intermédiaire de ses membres, Synerjob participe aux réunions de gouvernance (conseil d'administration, comité exécutif, assemblée générale).

Synerjob membre actif de l'AMSEP

Lors de chaque séance du Conseil d'Administration de Synerjob, la Executive Secretary de l'AMSEP présente un rapport sur les développements au sein de cette organisation.

Les membres de Synerjob restent ainsi parfaitement informés des activités de l'AMSEP et peuvent évaluer la pertinence d'une implication d'un des membres de Synerjob sur celles-ci. En effet, au-delà des thématiques abordées, les activités organisées permettent de créer ou de renforcer des liens avec d'autres SPE et concourir à l'atteinte de certains objectifs.

En 2016, Les membres européens de l'association se sont réunis à Malmö (Suède) afin de réfléchir sur la question de la « facilitation de l'entrée sur le marché du travail de nouveaux migrants » arrivant dans les pays de cette zone. Ces travaux riches en contenus ont permis d'identifier les bonnes pratiques de certains SPE européens et d'évoquer les questions liées à l'identification des compétences des migrants, à l'approche des employeurs sur le sujet, aux formations et outils à mettre en œuvre pour réussir mais également aux collaborations à impulser dans cette logique.

L'année 2016 a également permis à l'AMSEP de mener des groupes de travail afin d'avancer sur la mise en œuvre de sa stratégie à long terme comme cela avait été acté durant le Conseil d'Administration de l'AMSEP de novembre 2015. Fons Leroy a piloté ces travaux qui ont permis d'aboutir à un document de propositions ainsi qu'à une Charte des Valeurs qui ont été présentés par Marie-Kristine Vanboeckstal lors du Conseil d'Administration 2016 à Rabat.

Valeur ajoutée pour Synerjob

Cette collaboration est fructueuse et se densifie.

Les réflexions sur la stratégie long terme impulsées et menées par Fons Leroy avec sa proposition d'utiliser le benchlearning dans une version adaptée constitue autant d'éléments permettant de positionner Synerjob comme acteur incontournable au sein du Réseau AMSEP.

Par ailleurs, la collaboration de l'AMSEP avec de nombreuses organisations (BIT, OCDE Leed, Union Africaine, IDB, WEC, Commission Européenne, ...) permet de porter des actions et des bonnes pratiques émanant des membres SYNERJOB et de souligner les innovations mises en œuvre.

Annexes

Adresses

Adresses des membres institutionnels de Synerjob au 31/12/2016

ARBEITSAMT DER DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINSCHAFT (ADG)

Institution de droit public catégorie B

Siège social à 4780-SAINT-VITH, Vennbahnstrasse 4/2

Représenté par Robert NELLES, Administrateur délégué.

BRUXELLES FORMATION

Institution de droit public catégorie B

Siège social à 1180-BRUXELLES, Rue de Stalle, 67

Représenté par Olivia P'TITO, Directrice générale.

OFFICE REGIONAL BRUXELLOIS DE L'EMPLOI (ACTIRIS)

Institution de droit public catégorie B

Siège social à 1000-BRUXELLES, boulevard Anspach, 65

Représenté par Grégor CHAPELLE, Directeur-général

Et Caroline Mancel, Directrice générale adjointe

OFFICE WALLON DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI (Le FOREM)

Institution de droit public catégorie B

Siège social à 6000-CHARLEROI, boulevard Tirou 104

Représenté par Marie-Kristine VANBOCKESTAL, Administratrice générale.

VLAAMSE DIENST VOOR ARBEIDSBEMIDDELING EN BEROEPSOPLEIDING (VDAB)

Extern Verzelfstandigd Agentschap met rechtspersoonlijkheid (agence autonomisée externe dotée d'une personnalité juridique)

Siège social à 1000-BRUSSEL, boulevard de l'Empereur, 11

Représenté par Fons LEROY, Administrateur délégué.

Adresse du Siège de l'asbl Synerjob :

Asbl Synerjob

Boulevard Tirou 104

6000 CHARLEROI

Site internet de l'asbl Synerjob :
www.synerjob.be

Membres du Conseil d'administration de Synerjob au 31/12/2016

Le FOREM

Marie-Kristine VANBOCKESTAL, présidente
Basilio NAPOLI, vérificateur aux comptes

VDAB

Fons LEROY, vice-président

ACTIRIS

Grégor CHAPELLE, secrétaire
Caroline Mancel

ADG

Robert NELLES, trésorier

BRUXELLES FORMATION

Olivia P'TITO, vérificateur aux comptes

Dates des séances en 2016

Conseil d'administration

3 février 2016
30 mai 2016
6 octobre 2016

Assemblée générale

30 juin 2016